



Déshériter un enfant dans une fratrie.

Par **Suzette007**, le **13/04/2010 à 22:59**

Bonjour,
Afin de pouvoir prendre dès aujourd'hui les mesures nécessaires, il me serait très utile de connaître les mesures à prendre pour déshériter un enfant dans une fratrie. Comment s'y prendre?
Dans ce cadre, un lettre sur papier brouillon, sans signature et sans date, d'un des parents peut-elle servir de preuve lors d'un conflit.
Merci beaucoup d'avance.
Suzette007

Par **Upsilon**, le **15/04/2010 à 20:24**

Bonjour et bienvenue sur notre site.
Il n'est pas possible de déshériter un enfant, hormis montage juridique complexe et parfois incertain.
Même un testament est inefficace à déshériter un enfant, je vous laisse donc imaginer la force d'un document non signé !
Cordialement,
Upsilon.

Par **Suzette007**, le **16/04/2010 à 19:55**

Merci,
De toute façon, je pensais savoir ce qu'il en était.
De plus, je connaissais déjà la réponse.
Je ne sais pas ce que je vais devenir.
J'ai merdé sur toute la ligne.
Je suis bien malheureuse. Et je ne pensais pas en arriver à un tel point.

Par **Upsilon**, le **16/04/2010 à 23:17**

Il pourrait être intéressant de nous en dire plus sur votre situation, afin d'envisager d'éventuelles solutions d'ordre pratique ?
Nous demeurons à votre disposition en ce sens,
Upsilon.